Nations Unies

S/PV.6495



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6495e séance

Mercredi 16 mars 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalič
	Brésil	Mme Viotti
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/72)

11-26480 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Expression de sympathie adressée au Gouvernement et au peuple japonais

Le Président (*parle en chinois*) : Le Japon a été récemment frappé par un séisme d'une grande magnitude et par un tsunami, qui ont fait des blessés et des morts, et causé des dégâts matériels importants. Au début de la présente séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil, inviter tous ceux qui sont présents dans la salle du Conseil à se lever et à observer une minute de silence. Nous exprimons nos condoléances aux victimes de ce séisme et de ce tsunami dévastateurs et à leurs proches, ainsi que notre profonde sympathie et nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple japonais.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/72)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la représentante du Libéria à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Jordanie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/72, qui contient le vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à Mme Løj.

Mme Løj (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de présenter le vingt-deuxième rapport périodique (S/2011/72) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Eu égard au programme chargé du Conseil, je serai brève, et le texte intégral de ma déclaration sera distribué aux membres du Conseil.

L'inscription sur les listes électorales s'est achevée le 12 février au Libéria. Ce processus s'est bien déroulé, sans incident majeur au plan de la sécurité ni problèmes logistiques importants. La Police nationale libérienne a assuré la sécurité statique des lieux où le matériel électoral était entreposé et, avec l'aide de la MINUL, elle a augmenté le nombre de patrouilles à proximité des bureaux d'inscription des électeurs. Il y a eu néanmoins quelques inquiétudes, liées notamment aux informations selon lesquelles les candidats transportaient des électeurs, pour qu'ils se fassent inscrire dans des comtés où ils ne résident pas, et aux autres informations faisant état de tentatives d'inscriptions multiples et d'inscription de ressortissants étrangers. Cependant, ces inquiétudes n'étaient pas de nature à compromettre le processus. En outre, du simple point de vue logistique, il sera difficile à un électeur de pouvoir voter deux fois le jour du scrutin.

Il est encourageant de noter que 1,79 million de formulaires d'inscription aient été recueillis, ce qui représente environ 89 % du nombre de citoyens habilités à voter et une augmentation de près de 30 % par rapport au nombre d'électeurs inscrits en 2005, qui était de 1,3 million.

La MINUL a fourni une aide ciblée et un appui logistique en transportant par voie aérienne le matériel d'inscription vers et depuis des sites autrement inaccessibles. Toutefois, je voudrais souligner combien j'ai été encouragée de constater que la Commission électorale nationale et les autres institutions nationales ont renforcé au maximum leurs capacités logistiques et ont réussi à déployer le matériel nécessaire vers la plupart des 19 dépôts et tous les bureaux d'inscription électorale.

Les enseignements tirés de ce processus seront mis à profit dans la planification du référendum et des élections générales prévues au courant de l'année. Toutefois, les défis seront de loin plus importants à

cette occasion, étant donné que ces élections se tiendront en une seule journée et qu'il y aura sûrement des problèmes logistiques dus au fait que ce sera la grande saison des pluies au Libéria.

En ce qui concerne le financement du budget électoral de 47 millions de dollars, les réactions ont été positives. Mais il manque 4 millions de dollars devant être couverts au moyen du panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. J'invite les donateurs à combler ce déficit.

Je ne saurais surestimer l'importance du bon déroulement des élections et d'une transition postélectorale pacifique pour consolider les progrès au Libéria. Une grande part du succès serait assurée par la création d'un environnement propice à un débat et une concurrence politiques sains. La Commission électorale nationale a une responsabilité majeure à assumer à cet égard. Elle doit préserver son indépendance et son objectivité pour susciter la confiance dans le processus électoral. Il se peut que le débat politique s'intensifie compte tenu du nombre de problèmes liés aux élections dont sont déjà saisis les tribunaux. C'est pourquoi je continue d'encourager tous les acteurs politiques à exprimer leurs idées, mais à le faire sans saper la confiance dans le système démocratique. La MINUL continuera de proposer ses bons offices impartiaux à cet égard.

Comme le prévoit la résolution 1938 (2010), la consolidation, la réduction des effectifs de la MINUL et les étapes de son retrait ont été revus pour fixer un ensemble d'objectifs de transition. L'accent est mis sur les domaines clefs qui sont essentiels pour le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL au Gouvernement. Ils donnent également un aperçu des domaines contextuels qui ont été identifiés comme conditionnant la stabilité à long terme du Libéria, notamment l'éventail de capacités institutionnelles permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit au Libéria.

La planification du transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL au Gouvernement libérien s'est poursuivie à un rythme élevé, et je suis encouragée par l'engagement du groupe de travail commun sur la transition, composé de représentants de la MINUL et du Gouvernement. Néanmoins, le processus a également montré qu'il y a encore beaucoup de défis à relever au Libéria dans le secteur de la sécurité, surtout en ce qui concerne la logistique, les communications et les capacités de mobilité de la police et des services de l'immigration. La poursuite de la participation et du concours de la communauté internationale dans ce processus sera indispensable.

L'inscription du Libéria à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, et la décision du Gouvernement de faire de la réforme du secteur de sécurité, de la primauté du droit et de la réconciliation nationale des priorités est une occasion importante à saisir pour le Libéria. Le Prince Zeid, Président de la formation Libéria, fera état au Conseil des résultats de ses deux récentes visites au Libéria.

Depuis la publication du rapport, l'attention accordée à la situation à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire s'est considérablement intensifiée. Au cours des trois premiers mois de la crise ivoirienne, le Haut-Commissariat pour les réfugiés a enregistré près de 40 000 réfugiés au Libéria. On estime cependant que rien qu'au cours des 18 derniers jours, au moins 50 000 réfugiés de plus sont arrivés dans le pays. Cet afflux a grevé les ressources des généreuses communautés d'accueil qui vivent déjà dans des conditions difficiles. Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures et les ressources limitées constituent de gros obstacles à l'action humanitaire.

Un appel éclair humanitaire pour le Libéria, visant à recueillir 55 millions de dollars, a été lancé en janvier pour faire face à un afflux de 50 000 réfugiés. Nous accueillons à présent plus de 90 000 réfugiés, et le flot se poursuit. L'appel de départ est en train d'être revu pour refléter cette augmentation, et je ne soulignerai jamais assez la nécessité d'une réponse beaucoup plus généreuse à cet appel.

Outre les obstacles humanitaires, la situation pose des problèmes de sécurité. Tant la MINUL que les institutions gouvernementales chargées de la sécurité ont accru leur présence et leurs patrouilles le long de la frontière, mais assurer la couverture de toutes les zones vulnérables le long d'une frontière longue de plus de 700 kilomètres et extrêmement poreuse s'avère être une tâche considérable. Ces opérations ont en outre clairement mis en lumière les insuffisances de capacités des services chargés de la sécurité. Les efforts déployés par le Groupe des interventions d'urgence de la police et par les services de l'immigration pour renforcer leur présence dans les zones clefs sont souvent paralysés par les insuffisances en matière d'équipement de base et de logistique.

Depuis la dernière fois que je me suis adressée au Conseil (voir S/PV.6379), la situation politique et en

matière de sécurité au Libéria est devenue plus complexe. Non seulement le calendrier électoral se profile plus clairement, mais la situation qui prévaut le long de la frontière du Libéria avec la Côte d'Ivoire requiert une surveillance étroite des possibles répercussions sur la sécurité. Le Libéria est plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était il y a huit ans lorsque la MINUL est arrivée sur le terrain. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de ces huit années de paix ininterrompue, et il sera nécessaire que la communauté internationale poursuive et renforce son engagement.

Je ne saurais conclure sans exprimer ma gratitude à tous les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police. Ils nous offrent les ressources nécessaires à l'accomplissement de notre mandat. Ma priorité demeure d'assurer le bien-être de nos effectifs militaires et de police et de prendre soin d'eux, et j'exhorte les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à continuer de nous aider, grâce à une formation régulière et renforcée avant le déploiement et à des inspections au sein des missions. J'attache également une grande importance au respect strict de la politique de l'ONU en matière d'exploitation et d'abus sexuels, et j'invite de nouveau les pays fournisseurs à faire en sorte que les enquêtes et les mesures prises soient rapidement suivies, et d'en tenir informée la Mission.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie Mme Løj de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Prince Zeid.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (*parle en anglais*) : Je suis honoré de faire cet exposé en tant que Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, et de m'associer à la Représentante spéciale du Secrétaire général au Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), S. E. Mme Ellen Margrethe Løj. Compte tenu de mon lien actuel avec le Libéria, je voudrais aussi saluer officiellement l'excellent leadership de la Représentante spéciale du Secrétaire général dans tous les domaines d'activité de la MINUL – et personne au Libéria ne contestera cette appréciation – et rendre hommage à la très grande qualité de ses deux adjoints, ainsi qu'à la contribution considérable du commandant de la Force de la MINUL et du Chef de la Police des Nations Unies. À chaque visite sur le terrain, je constate l'extraordinaire talent des membres du personnel de l'ONU, et je me retrouve toujours dans une position où je souhaite en savoir davantage.

Je tiens en outre, Monsieur le Président, avec votre aimable permission, à annoncer officiellement ce que j'ai auparavant dit en privé au Conseil. Il est encourageant de voir, pour l'avenir du Libéria, la quantité de représentants officiels et de personnalités publiques engagés et talentueux, des plus hautes sphères du Gouvernement jusqu'au niveau des districts, en passant par les comtés; des tribunaux et du Parlement jusqu'aux comités indépendants; au sein de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation; dans la société civile et religieuse, et dans les médias. J'ai énormément appris au cours des deux visites que j'ai effectuées au Libéria.

Avant de me concentrer sur mon exposé, je voudrais tout d'abord appuyer ce que la Représentante spéciale a dit au sujet des réfugiés ivoiriens. Le 19 février, je me suis rendu à Sanniquellie, dans le comté de Nimba – le plus touché – et je me suis entretenu avec les représentants du comté et avec les officiels libériens qui m'accompagnaient. Grâce à eux, j'ai tout à fait compris avec quelle rapidité la situation pouvait dégénérer, que ce soit à cause d'une nouvelle augmentation du nombre de réfugiés ivoiriens ou du manque d'aide fournie aux autorités libériennes – sous forme de transport et de communications – pour gérer la situation délicate qui règne actuellement.

À Sanniquellie, j'ai rencontré un certain nombre de chefs traditionnels afin de connaître les mécanismes traditionnels qu'ils utilisent pour régler les différends fonciers. Nombre d'observateurs, ainsi que des officiels libériens et d'autres pays, pensent que le règlement des nombreux différends fonciers, une mesure prioritaire qui serait accompagnée d'autres mesures – comme le recours aux discussions sous la « hutte à palabres », les programmes de création d'emplois pour les jeunes et les cérémonies de commémoration du passé – serait suffisant pour mener le pays vers la réconciliation nationale.

Néanmoins, j'ai compris, au cours de mes entretiens avec les chefs traditionnels, que les problèmes du Libéria se situent bien au-delà du simple règlement de revendications territoriales. Bien qu'il soit indubitable que le règlement des différends fonciers permettrait en effet d'émousser véritablement les ressentiments qui persistent entre les deux principales communautés du pays, elle ne les

supprimera pas. Les conflits liés à la terre n'ont fait qu'amplifier les problèmes qui existaient déjà, et depuis longtemps. Toutefois ils ne les expliquent pas tous. Le mécanisme de « la hutte à palabres » ne constitue pas non plus une base suffisante pour traiter les versions contradictoires de l'histoire. Il s'agit d'un moyen de régler des différends bien définis, dans lequel les Libériens ont une grande confiance et qui a donné d'importants résultats, mais qui, de manière générale, ne fonctionne bien que jusqu'à ce qu'une nouvelle crise, un nouveau problème ou un nouveau différend apparaisse. Si ce mécanisme avait permis d'apaiser les rancœurs plus profondes, le Libéria n'aurait pas connu les troubles qui l'ont secoué pendant 30 ans.

Une fondation plus solide s'impose, qui doit prendre la forme d'une version unique et homogène de l'histoire. La Commission Vérité et réconciliation a proposé la création d'une commission sur l'histoire du pays et je pense que cela doit être au cœur de la construction d'une mémoire nationale unifiée et constituer un premier pas en ce sens. Le Gouvernement s'est saisi de cette question, ce qu'il convient de saluer, bien qu'il ait demandé au Ministère de l'éducation de mener cette activité. Je pense toutefois, très respectueusement, que cette initiative requiert d'être menée à un niveau bien plus élevé et je continuerai de débattre en temps voulu avec les autorités libériennes de cette question et d'autres liées à la réconciliation nationale, notamment la mise en place d'un service des archives où tous les documents publics seraient consignés et gardés.

Lorsqu'une mémoire aura été établie, le mécanisme de la hutte à palabres sera bien plus utile en tant qu'instrument de réconciliation nationale car, espérons-le, il offrira également un cadre de réflexion, condition préalable à la réconciliation. La mise en place d'un programme bien conçu en faveur de l'emploi des jeunes consoliderait sans aucun doute les bases d'une paix durable. J'ajoute que nous attendons toujours une évaluation de la Banque mondiale de son propre programme pour l'emploi des jeunes avant d'approuver le projet pilote, conformément à la déclaration d'engagement mutuel.

À Sanniquellie, j'ai également visité un tribunal d'arrondissement récemment rénové par l'ONU. Au cours d'une conversation très intéressante avec le juge qui présidait ce jour-là l'audience, je me suis rendu compte qu'alors que toutes les affaires portées devant le tribunal d'arrondissement donnent lieu à des procès avec jury – à moins que l'avocat de la défense demande que tel ne soit pas le cas –, aucun fonds n'est prévu pour placer le jury à l'écart ou l'isoler, et que la plupart des procès au Libéria, sinon tous, pâtissaient à ce niveau de juridiction du même manque de ressources. Le résultat est par conséquent évident : l'appareil de justice demeure très exposé à d'éventuelles influences extérieures. Les autorités libériennes sont évidemment conscientes de ce problème et la Commission de la réforme législative, dont les membres semblent être extrêmement compétents, a normalement déjà commencé à rédiger, conjointement avec le Ministère de la justice, une nouvelle loi sur les jurys.

J'aborde cette question pour souligner la fragilité du système judiciaire après de nombreuses années de conflit et d'instabilité. Le Gouvernement s'emploie très activement à assurer des services judiciaires au-delà de Monrovia mais il doit se garder d'exporter un système qui, à bien des égards, est défaillant. Les autorités doivent, par exemple, en priorité, mettre en place un système de suivi des affaires. Au cours de mes entretiens avec le très compétent Ministre de la justice, j'ai appris que le Gouvernement prévoyait également de rédiger un projet de loi sur la protection des témoins ainsi qu'une loi permettant d'élargir la compétence *ratione materiae* des tribunaux de première instance, lorsque cela est possible. Il faut appuyer ces mesures, d'autant que des progrès sont actuellement accomplis dans la création du premier pôle pour la sécurité et la justice – sur les cinq prévus au total – à Gbarnga, pour lequel un premier décaissement à partir du Fonds pour la consolidation de la paix a été effectué. Je pense que plusieurs bâtiments de ce complexe auront été construits d'ici à la visite de la formation Libéria dans le pays, en juin prochain.

Je reste très préoccupé par le fait que les efforts déployés par les Libériens pour reconstruire leur système judiciaire risquent de prendre beaucoup de temps et que le système restera probablement faible et vulnérable à court terme. Le Gouvernement libérien a toutefois avancé une idée qui suscite un certain intérêt – même si je m'empresse d'ajouter qu'elle vient à peine d'émerger – et met l'accent sur la création de tribunaux spéciaux qui se saisiraient des crimes économiques graves et seraient éventuellement appuyés par une force de police spécialisée. Compte tenu de la menace que représente la criminalité transnationale organisée pour le Libéria et pour d'autres pays de la sous-région, je pense que cette idée

mérite d'être étudiée de manière plus approfondie avec le Gouvernement libérien.

De manière générale, je pense que l'approche que la Commission de consolidation de la paix doit adopter consiste à retenir les excellentes idées proposées par les responsables libériens eux-mêmes, telles la création du pôle, la création d'une commission sur l'histoire du pays ou la création de tribunaux spéciaux pour juger les crimes économiques graves, et à envisager avec eux de quelle manière nous pourrions être le plus utile.

Enfin, avant d'effectuer ma dernière visite au Libéria, j'ai eu des entretiens fructueux avec des responsables du Département de la défense et du Département d'État des États-Unis à Washington, y compris des personnes de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). J'ai également rencontré des acteurs de la société civile internationale présents au Libéria et eu des réunions très intéressantes à la Banque mondiale. Je me suis également entretenu à Bruxelles avec les responsables de l'Union européenne qui sont en charge du dossier libérien et j'ai été très impressionné par leur analyse de la situation. Ici, à New York, mes entretiens avec INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre international pour la justice transitionnelle ont tous été extrêmement utiles. Il est très encourageant de constater qu'une véritable convergence de vues ressort de toutes ces discussions, à savoir que nous sommes tous émerveillés devant les avancées considérables réalisées par le Libéria depuis la fin des combats en 2003, tout en étant pleinement conscients du fait que les problèmes auxquels se heurte le Libéria demeurent absolument considérables et qu'en fin de compte, rien n'est acquis.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Libéria.

Mme Kamara (Libéria) (*parle en anglais*) : J'apprécie l'occasion qui m'est donnée de faire cette brève déclaration au moment où le Conseil s'apprête à examiner le vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (S/2011/72). Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général au Libéria, Mme Ellen Margrethe Løj, ainsi que le Prince Zeid pour leurs exposés très éclairants. Mon gouvernement apprécie les services dévoués rendus au Libéria par ces deux éminentes personnes, en particulier leurs contributions respectives au processus d'édification et de consolidation de la paix au Libéria.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les hommes et les femmes de la MINUL et les pays qui lui fournissent des contingents ainsi que le reste de la communauté internationale pour leur appui indéfectible au Libéria. De fait, nombre des gouvernements représentés par les membres du Conseil – y compris par vous, Monsieur le Président – continuent d'apporter un soutien précieux au relèvement du Libéria. Seule l'association de ces efforts d'ensemble déployés au sein du système des Nations Unies, de solides partenariats bilatéraux et de l'engagement sans faille du Gouvernement libérien peut véritablement permettre d'instaurer la paix, la stabilité et une croissance et un développement équitables sur le long terme.

Lorsque le Gouvernement actuel, sous la direction de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, est entré en fonction en 2006, la situation au Libéria était terrible. Des progrès considérables ont été accomplis depuis et, à plusieurs égards, le Libéria a atteint certains objectifs en un temps record. Dans d'autres domaines, en revanche, les progrès n'ont pas été à la hauteur des attentes et de nombreux problèmes demeurent. Le rapport à l'examen aujourd'hui dresse un tableau équilibré des avancées réalisées et des obstacles rencontrés, ainsi que des faiblesses structurelles et des graves lacunes qui persistent. Il confirme qu'en effet, le Libéria a encore un long chemin à parcourir.

La demande présentée par le Libéria en mai de l'année dernière d'être inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix était motivée par sa reconnaissance de ces insuffisances graves et sa volonté de les pallier. L'engagement de la Commission vis-à-vis du Libéria offre un tremplin et un cadre pour accélérer le rythme des activités menées dans les domaines prioritaires que sont l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale, des domaines étroitement liés aux objectifs clefs de la MINUL et à la stratégie de transition. Il faut par conséquent soigneusement synchroniser les activités menées sur ces deux volets et veiller à ce que les décisions soient guidées par les réalités sur le terrain.

Le Libéria se trouve à un tournant décisif, et ce, parce que dans quelques mois, les Libériens se rendront aux urnes pour choisir leurs dirigeants dans le cadre des deuxièmes élections organisées dans le pays depuis la fin du conflit. Cet exercice est essentiel car il mettra à l'épreuve notre attachement à la gouvernance

démocratique et notre capacité de gérer des processus démocratiques de manière pacifique.

Dans le contexte de ces élections nationales à venir, les faits qui se déroulent en Côte d'Ivoire, un pays voisin, et l'effet de contagion dû à l'afflux continu de réfugiés au Libéria suscitent de profondes inquiétudes. Cette situation risque de poser une menace à la sécurité, comme la Représentante spéciale l'a indiqué précédemment, mais impose également un lourd fardeau à un Gouvernement et à un peuple dont les ressources sont déjà extrêmement limitées. En outre, ces mouvements transfrontières accroissent la vulnérabilité du pays et risquent d'avoir des effets déstabilisateurs. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à accorder une attention primordiale à l'escalade de la crise dans notre pays frère, la Côte d'Ivoire, car nous craignons que la persistance de l'impasse ne mine les progrès accomplis non seulement au Libéria, mais également dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Monsieur le Président, nous vous prions, ainsi que les membres du Conseil, de ne pas laisser les situations au Libéria et en Côte d'Ivoire devenir des crises humanitaires oubliées. Il faut d'urgence débloquer des ressources pour permettre à la communauté humanitaire et au Gouvernement libérien de répondre efficacement aux besoins de protection croissants des personnes déplacées à l'intérieur et hors de leur pays.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.